

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



23 MAI 2018

N° 34

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

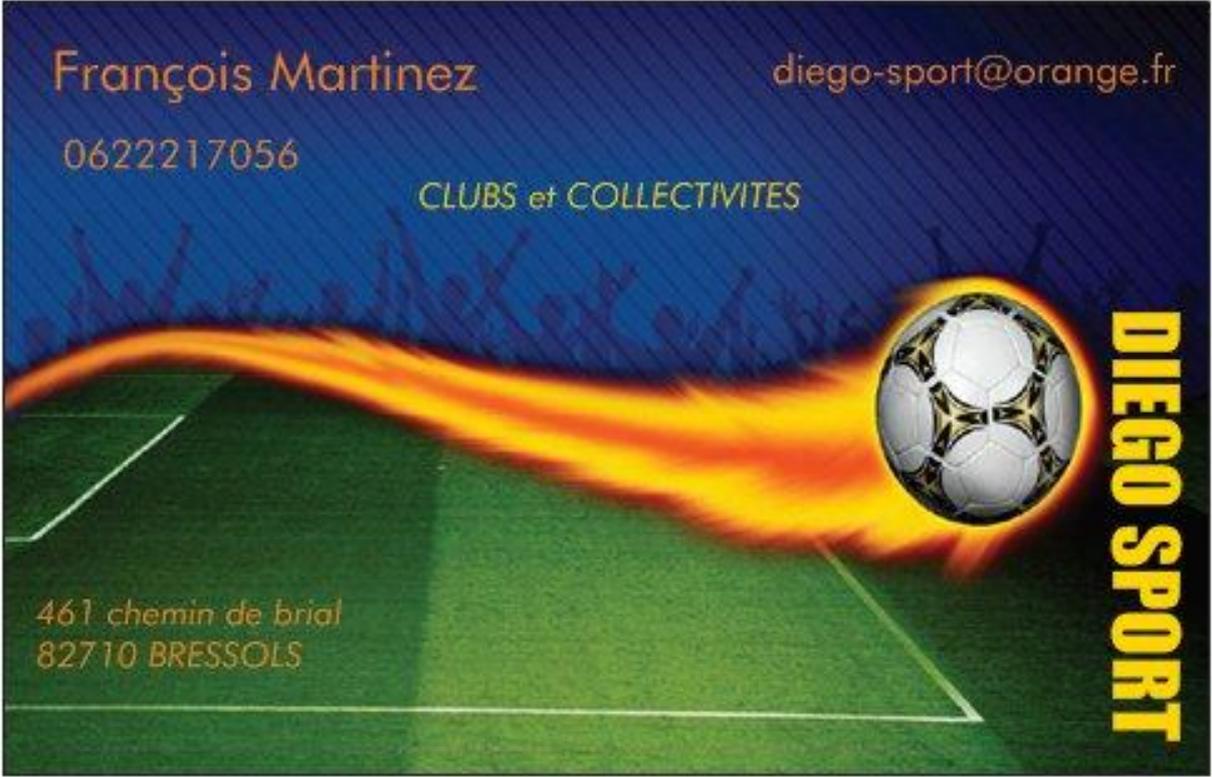
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 20,
- Sportivité semaine 20,
- Sanctions,
- Rappel adresse mail,
- Assemblée générale des clubs,
- Appel à candidature,
- Calendrier semaines 21 à 23,
- Formulaire Challenge Sportivité clubs.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 Mai 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

① ① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

① ① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

① ② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 03/04 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FONBO FC : à partir du 24/04 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 24/04 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 20 DU 14/05/18 AU 18/05/18

Division: Excellence - Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	2	-	4	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	2	US LABEGE	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	2	PASPORT	
ASC CNES	Remis				

Division: Promotion Excellence - Journée 13 retour

FONBO FC	Remis			SCLE FOOT	
FC POTO	Remis			ATHLETICO TOLOSA A	
SHAKHTAR TOLOSA	Remis			MECAPROTEC FC	
FA ROQUES	2	-	6	MISTRAL P.L.	

Division: Honneur - Journée 17 retour

FORZA VIOLA FC	0	-	2	SB SPORT FC	
AS ST LOUP CAMMAS	Remis			ALTRAN FOOT	
ASCA	Remis			FSGT AUCAMVILLEISE	

Exempt : NEW TEAM

Division: Promotion Honneur - Journée 17 retour

TOULOUSE SA	3	-	0	US CAF	F
SOPRA FOOT	Remis			AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA C	Remis			LES VIEILLES CANAILLES	
IO TEAM	4	-	2	USA FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	1	DYNAMO FC	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/2 finale

MECAPROTEC FC	6	-	2	VIEILLES CANAILLES	
---------------	---	---	---	--------------------	--

Coupe de Printemps : 1/2 finale

ALTRAN FOOT	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
-------------	---	---	---	--------------------	---

Coupe de La Ligue : 1/2 finale

FC POTO	3	-	1	USEMA COLOMIERS	
---------	---	---	---	-----------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ *match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : ATHLETICO TOLOSA A.*

SPORTIVITE SEMAINE 20

HUIT sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **UNE** exclusion (2 cartons) pour **10** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 14/05/18 – Coupe de la Ligue – 1/2 finale:

Pour "**ENERVEMENT**" – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne – **EXCLUSION** –

MILAN Romain, licence n°555710469 (USEMA COLOMIERS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/05/2018.**

Rencontre SHADOCKS SEILH / USEMA COLOMIERS du 18/05/18 – Excellence – Journée 13 retour:

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/11/17 (ART 32 – §B – f),

GUERRERO Lionel, licence n°55622699, capitaine, (SHADOCKS SEILH)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 28/05/2018.**

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. (**11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison**).

La Commission

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 21 LE 26/05/2018

Coupe de la Ligue : Finale

SHADOCKS DE SEILH	FC POTO	La Ramée Synthé	Sa 26/05	15h00
-------------------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Finale

IO TEAM	USEMA COLOMIERS	La Ramée Synthé	Sa 26/05	17h00
---------	-----------------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 22 DU 28/05/2018 AU 01/06/2018

Division : Excellence – Journée 14 retour

SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 01/06	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Ceat Oran	Ma 29/05	20h30
AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	André Roux	Me 30/05	20h00
ASC CNES	US LABEGE	Stadium Taton Synthé	Lu 28/05	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

SCLE FOOT	FA ROQUES	Sordelo St.	Je 31/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo Hb	Je 31/05	19h45
MECAPROTEC FC	FC POTO	Remis au 04/06		
MISTRAL P.L.	FONBO FC	La Ramée St.	Lu 28/05	19h45

Division : Honneur – Journée 18 retour

ASCA	FORZA VIOLA FC	Beaupuy	Me 30/05	20h15
ALTRAN FOOT	FSGT AUCAMVILLOISE	Blagnac Baradels Syn	Je 31/05	20h45
NEW TEAM	SB SPORT FC	Sordelo St.	Me 30/05	19h45

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

Division : Promotion Honneur – Journée 18 retour

US CAF	USA FOOT	Cazal Lapujade Syn.	Me 30/05	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 30/05	19h45
TOULOUSE SA	AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 01/06	19h45
SOPRA FOOT	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo Hb	Me 30/05	19h45
IO TEAM	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 28/05	19h45

SEMAINE 23 DU 04/06/2018 AU 09/06/2018



LES EQUIPES « ASEAT » ET « ASC CNES » AURONT DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 23 (LUNDI ET VENDREDI).

MECAPROTEC FC JOUERA LUNDI ET SAMEDI.

ALTRAN FOOT JOUERA MERCREDI ET SAMEDI.

Coupe de Printemps : Finale

MISTRAL P.L. ALTRAN FOOT **A Définir** Sa 09/06 15h00

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Finale

USEMA COLOMIERS MECAPROTEC FC **A Définir** Sa 09/06 17h00

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 17/11/17)

ASEAT ASC CNES Ceat Oran Ve 08/06 20h30

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

ATHLETICO TOLOSA B ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 04/06 20h00

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

US LABEGE ASEAT Labège Innopole Syn. Lu 04/06 20h15

Division : Excellence - Journée 14 retour (du 28/05/18)

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Lu 04/06 20h00

Division : Honneur - Journée 15 retour (du 09/04/18)

SB SPORT FC ALTRAN FOOT Sordelo Hb Me 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (du 16/05/18)

ASCA FSGT AUCAMVILLOISE Beaupuy Me 06/06 20h15

Division : Promotion Honneur - Journée 17 retour (du 14/05/18)

ATHLETICO TOLOSA C LES VIEILLES CANAIL. Sordelo Hb Je 07/06 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 17 retour (du 16/05/18)

SOPRA FOOT AS DRT Lardenne Synthé Me 06/06 19h45

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **4 juin 2018**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE	
PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
FC POTO	
FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	
SCLE FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ASCA	
DYNAMO AGAFOUS FC	
ALTRAN FOOT	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
AS ST LOUP CAMMAS	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
USA FOOT	
US CAF	
AS DRT	
DYNAMO FC	
IO TEAM	
SOPRA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	
LES VIEILLES CANAILLES	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°

SELECTION DEPARTEMENTALE

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs pour compléter la Sélection Départementale de la Haute-Garonne.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner rapidement pour les dernières rencontres de la saison. Dirigeants, parlez en encore à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de nouveaux joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Notre projet est de préparer un groupe pour des rencontres extérieures à notre Comité dès la saison prochaine.

SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2017-2018

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



29 MAI 2018

N° 35

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

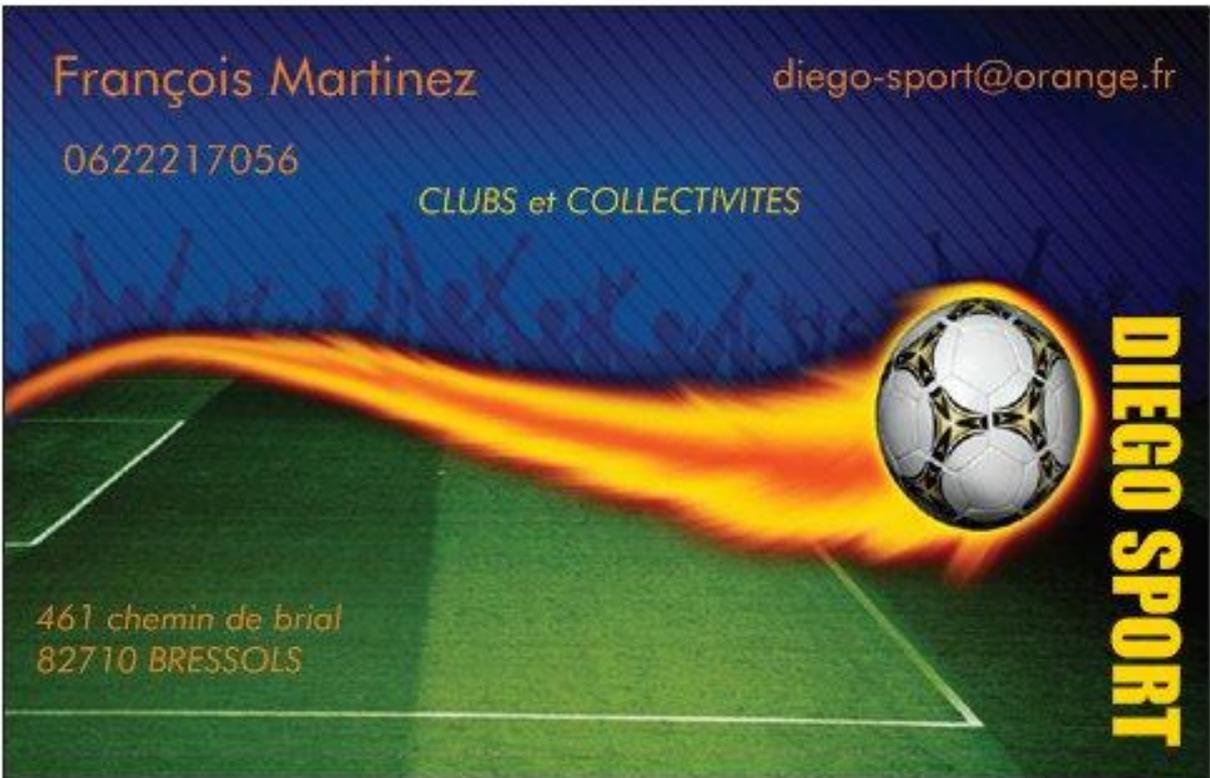


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 21,
- Sportivité semaine 21,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Assemblée générale des clubs,
- Appel à candidature,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaine 23,
- Formulaire Challenge Sportivité clubs.
- Finale Coupe Occitane.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 Mai 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Joseph RICART, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

① ① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

① ① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

① ② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 03/04 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir du 24/04 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 24/04 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 21 DU 22/05/18 AU 26/05/18

Coupe de La Ligue : Finale

SHADOCKS SEILH	4	-	0	FC POTO
----------------	---	---	---	---------

Coupe Occitane : Finale

IO TEAM	0	-	6	USEMA COLOMIERS
---------	---	---	---	-----------------

RATTRAPAGE

Division: Excellence - Journée 13 retour (du 15/05/18)

ASC CNES	0	-	2	ASEAT
----------	---	---	---	-------

Division: Promotion Honneur - Journée 8 aller (du 18/12/18)

IO TEAM	3	-	0	LES VIEILLES CANAILLES	F
---------	---	---	---	------------------------	----------

Division: Excellence - Journée 9 retour (du 14/03/18)

USEMA COLOMIERS	3	-	2	ATHLETICO TOLOSA B
-----------------	---	---	---	--------------------

Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 07/02/18)

ATHLETICO TOLOSA C	2	-	4	AS DRT
--------------------	---	---	---	--------

Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 08/02/18)

TOLOSA FOOT SYSTEM	4	-	10	USA FOOT
--------------------	---	---	----	----------

Division: Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

FC POTO	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA A
---------	---	---	---	--------------------

Division: Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 16/05/18)

FONBO FC	3	-	0	SCLE FOOT	F
----------	---	---	---	-----------	---

Division: Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

SHAKHTAR TOLOSA	3	-	5	MECAPROTEC FC	
-----------------	---	---	---	---------------	---

Division: Honneur - Journée 17 retour (du 17/05/18)

AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	2	ALTRAN FOOT
----------------------	---	---	---	-------------

Match de Sélection :

SELECTION HAUTE-GARONNE	2	-	2	AJ SAINT EXUPERY
-------------------------	---	---	---	------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : MECAPROTEC FC.

SPORTIVITE SEMAINE 21

TROIS sorties temporaires, **SIX** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour 2 cartons) pour **8** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SHADOCKS SEILH / FC POTO du 26/05/18 – Coupe de la Ligue – Finale:

Pour " **TACLE IRREGULIER** " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 14/05/18 (**ART 32 – §B – f**),
MANKUKA Julien, licence n°208724 (FC POTO)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/06/2018.**

Rencontre IO TEAM / USEMA COLOMIERS du 26/05/18 – Coupe Occitane – Finale:

Pour " **ENERVEMENT** " – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis
Pour " **CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE** " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** sanctions au cours de la rencontre
Ce qui entraîne – **EXCLUSION** –

SURJUS Boris, licence n°5534371 (IO TEAM)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/06/2018.

Rencontre ASC CNES / ASEAT du 22/05/18 – Excellence – Journée 13 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/11/17 (**ART 32 – §B – f**),

GINESTET Jean-Brice, licence n°666918, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/06/2018.

Rencontre FC POTO / ATHLETICO TOLOSA A du 23/05/18 – Promotion Excellence – Journée 13 retour:

Pour "*BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE*" – EXCLUSION –

DE SOUZA Grégory, licence n°639722, (FC POTO)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la Commission.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FORZA VIOLA FC / SB SPORT FC du 17/05/18 – Honneur – Journée 17 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/02/18 (**ART 32 – §B – f**),

SACCOMANI Lionel, licence n°55677972 (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/06/2018.
-

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 19 juin 2018 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

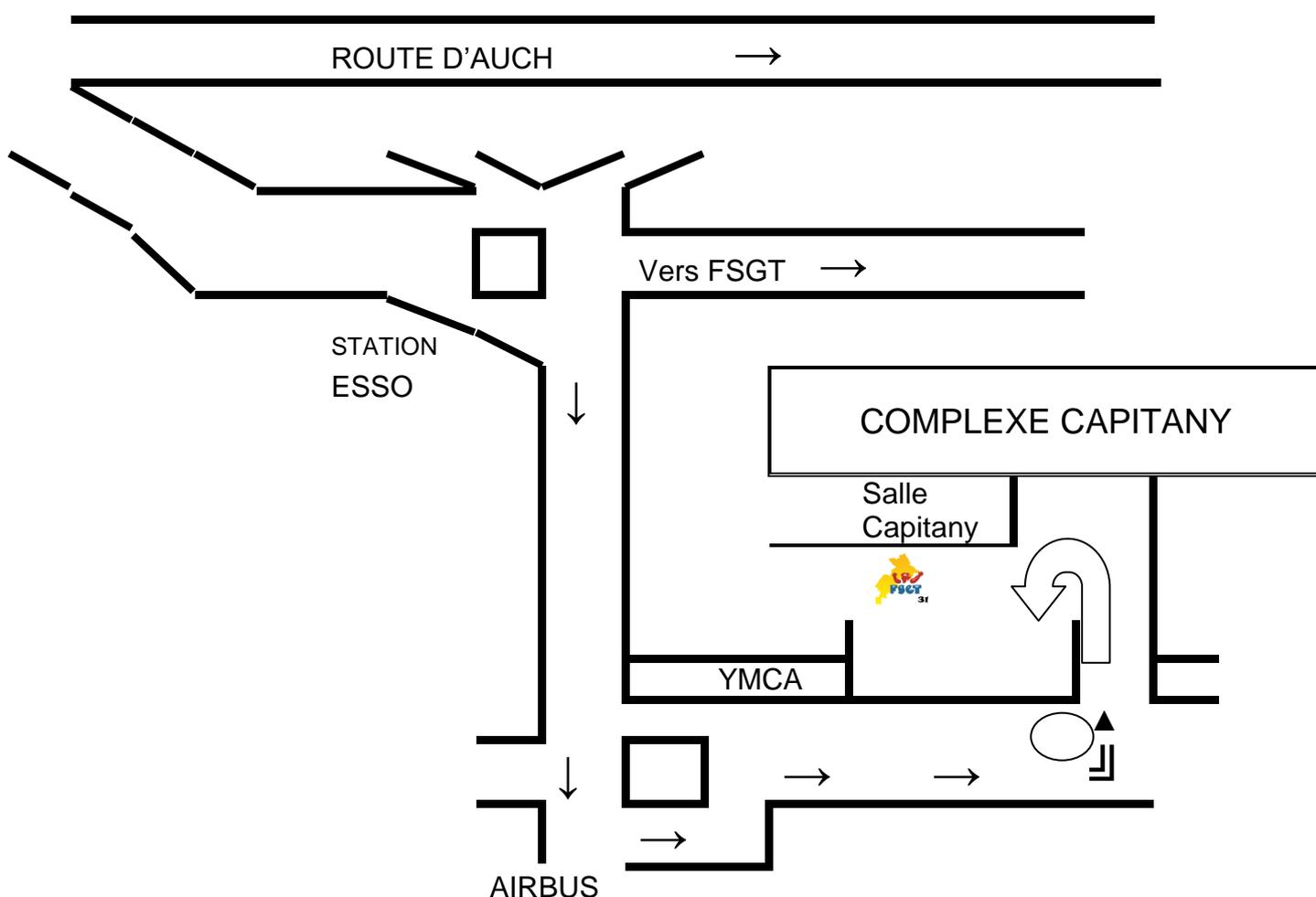
Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.



APPEL A CANDIDATURE

Dirigeants, capitaines, joueurs

Comme vous le savez, la Commission est composée de bénévoles issus des Clubs évoluant dans notre Comité. Ce n'est qu'avec un Bureau bien structuré que la Commission peut bien fonctionner. Actuellement, l'effectif est acceptable, mais si des

volontaires sont intéressés pour faire partie de la commission, ils peuvent faire acte de candidature ou pourront être cooptés le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'une équipe non représentée par un arbitre, mais ayant un membre au sein de la commission, aura **deux points en moins** au classement final mais n'aura pas de pénalité financière. (**11 € sur 8 mois, soit 88 € pour la saison**).

La Commission

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 23 DU 04/06/2018 AU 09/06/2018

Coupe de Printemps : Finale

MISTRAL P.L.

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Finale

USEMA COLOMIERS

MECAPROTEC FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 23 DU 04/06/2018 AU 09/06/2018



LES EQUIPES « ASEAT » ET « ASC CNES » AURONT DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 23 (LUNDI ET VENDREDI).

MECAPROTEC FC JOUERA LUNDI ET SAMEDI.

ALTRAN FOOT JOUERA MERCREDI ET SAMEDI.

Coupe de Printemps : Finale

MISTRAL P.L. ALTRAN FOOT R. Barran Honneur Sa 09/06 15h00

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Finale

USEMA COLOMIERS MECAPROTEC FC R. Barran Honneur Sa 09/06 17h00

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 17/11/17)

ASEAT ASC CNES Ceat Oran Ve 08/06 20h30

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

ATHLETICO TOLOSA B ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 04/06 20h00

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

US LABEGE ASEAT Labège Innopole Syn. Lu 04/06 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (du 28/05/18)

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Lu 04/06 20h00

Division : Honneur - Journée 15 retour (du 09/04/18)

SB SPORT FC ALTRAN FOOT Sordelo Hb Me 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (du 16/05/18)

ASCA FSGT AUCAMVILLOISE Beaupuy Me 06/06 20h15

Division : Promotion Honneur - Journée 17 retour (du 14/05/18)

ATHLETICO TOLOSA C LES VIEILLES CANAIL. Sordelo Hb Je 07/06 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 17 retour (du 16/05/18)

SOPRA FOOT AS DRT Lardenne Synthé Me 06/06 19h45

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **4 juin 2018**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE	
PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
FC POTO	
FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	
SCLE FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ASCA	
DYNAMO AGAFOUS FC	
ALTRAN FOOT	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
AS ST LOUP CAMMAS	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
USA FOOT	
US CAF	
AS DRT	
DYNAMO FC	
IO TEAM	
SOPRA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	
LES VIEILLES CANAILLES	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°

FINALE COUPE OCCITANE

Les finalistes de la Coupe Occitane.

